FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU PRODUIT pour HL

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006, du règlement (CE) 1272/2008, du règlement (CE) 453/2010 et du règlement (CE) 830/2015.

Numéro : 1 / 15.05.2019

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom de la substance : Chaux hydraulique

Synonymes : Chaux , chaux vive, chaux aérienne, chaux de construction, chaux chimique, chaux de maçonnerie, chaux de flux, chaux grasse, chaux calcinée, chaux non hydratée, chaux monoxyde, oxyde de calcium, calcaire calciné.

Nom chimique et formule : ChauxHydraulique-

HL Nom commercial : Chaux

hydraulique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées **Utilisations de la substance**

La substance est destinée à la liste non exhaustive suivante d'utilisations :

Industrie des matériaux de construction, industrie chimique, agriculture, biocides, protection de l'environnement (par exemple, traitement des gaz de combustion, traitement des eaux usées, traitement des boues), traitement de l'eau potable, industrie alimentaire et pharmaceutique, génie civil, industries du papier et de la peinture.

1.2.1 Utilisations identifiées

Toutes les utilisations énumérées dans le tableau 1 de l'annexe de cette FDS sont des utilisations identifiées.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation hors AMM n'a été identifiée dans le tableau 1 de l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Nom :	**GORDILLO'S CAL DE MORÓN SL.U.**
Adresse:	Carretera Morón-Montellano km, 5 41530 Morón de la Frontera (Sevilla)
Téléphone :	955957006
Responsable SDS :	e-mail : tecnico@gordilloscaldemoron.com

1.4 Téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 112

Institut national de toxicologie : +34 915620420 Heures d'ouverture : 24 heures

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance (conformément au règlement (CE) n° 1272/08)

Classe de danger	Catégorie de danger	Déclarations de danger	Déclarations de danger
Irritation de la peau	2	H315	: Provoque une irritation de la peau.
Dommages aux yeux	1	H318	: Provoque des lésions oculaires graves
STOT (Cible spécifique Organe Toxicité) exposition seulement. Inhalation	3	H335	: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

2.1.2 Informations complémentaires

Pour le texte intégral des déclarations H et des phrases R, voir la SECTION 16.

2.2 Éléments de l'étiquette (étiquetage conformément au règlement (CE) 1272/2008)

Avertissement : Danger.

Pictogrammes de danger :



Indices de danger :

H315: Provoque une irritation de la peau.

H318: Provoque de graves lésions oculaires.

H335: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / un écran facial.

P305+P351+P338 : E N CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si vous portez des lentilles de contact et que cela est facile à faire, retirez-les. Continuer à rincer.

P302+P352:EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P310 Appeler immédiatement un centreantipoison ou un médecin.

P261: Éviter de respirer les poussières/aérosols.

P304+P340:EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

2.3 Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB. Aucun autre danger n'a été identifié.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Identification des composants	Identifiant du produit	Approx.	Classification selon le règlement (UE) n 1272/2008 [CLP].
Dihydroxyde de calcium	NUMÉRO DE CAS : 1305-62-0 N° CE : 215-137-3	55 - 80	Lésions oculaires 1, H318 Irritation cutanée 2, H315 STOT SE 3, H335
Ciment, Portland, Produits chimiques	NUMÉRO DE CAS : 65997-15-1 NUMÉRO CE : 266-043-4	20 - 45	Lésions oculaires 1, H318 Irritation cutanée 2, H315 STOT SE 3, H335 Sensibilisation de la peau 1, H317
Autres		0-0.5	Non dangereux

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Recommandation générale
Aucun effet retardé connu. Consulter un médecin pour toutes les expositions, sauf les expositions mineures.

Après inhalation
Déplacer la source de poussière ou emmener la personne affectée dans un endroit où l'air est pur. Obtenir d'urgence une aide médicale.

Après contact avec la peau
Nettoyer la surface contaminée lentement et à l'aide d'une brosse douce pour éliminer les résidus de produit. Laver immédiatement et abondamment à l'eau la zone affectée. Enlever les vêtements contaminés. Appeler une aide médicale si nécessaire.

Après le contact visuel
Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Obtenir une aide médicale d'urgence.

Après ingestion
Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander une aide médicale immédiate.

L'autoprotection dans les premiers secours
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements : porter un équipement de protection approprié (voir section 8). Éviter l'inhalation de poussières : assurer une ventilation adéquate ou un équipement de protection respiratoire approprié, porter un équipement de protection approprié (voir section 8).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'oxyde de calcium ne présente pas de toxicité aiguë par voie orale, cutanée ou par inhalation. La substance est classée comme irritante pour la peau et les voies respiratoires et présente un risque de lésions oculaires graves. Les effets systémiques indésirables ne sont pas à craindre, car les effets locaux (effet du pH) constituent les principaux risques pour la santé.

4.3 Indication de tous les soins médicaux et traitements spéciaux qui doivent être administrés immédiatement

Suivre les recommandations de la section 4.1.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Mesures d'extinction appropriées

Mesures d'extinction appropriées : Le produit n'est pas combustible. Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone pour éteindre le feu environnant.
Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

5.1.2 Mesures d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser d'eau. Éviter
l'humidification.

5.2 Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange

L'oxyde de calcium réagit avec l'eau et génère de la chaleur. Cela peut entraîner un risque d'incendie.

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie

Éviter la production de poussières. Utiliser des respirateurs. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel des services non urgents

- ❑ Assurer une ventilation adéquate.
- ❑ Maintenir les niveaux de poussière au minimum.
- ❑ Tenir les personnes non protégées à l'écart.
- ❑ Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements - porter un équipement de protection approprié (voir section 8).
- ❑ Éviter l'inhalation de poussières - assurer une ventilation suffisante ou utiliser un équipement respiratoire approprié, porter un équipement de protection approprié (voir section 8).
- ❑ Éviter l'humidification.

6.1.2 Pour le personnel d'urgence

- ❑ Maintenir les niveaux de poussière au minimum.
- ❑ Assurer une ventilation adéquate.
- ❑ Tenir les personnes non protégées à l'écart.
- ❑ Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements - porter un équipement de protection approprié (voir section 8).
- ❑ Éviter l'inhalation de poussières - assurer une ventilation suffisante ou utiliser un équipement respiratoire approprié, porter un équipement de protection approprié (voir section 8).
- ❑ Éviter l'humidification.

6.2 Précautions environnementales

Éviter les déversements. Conserver le produit dans un endroit sec. Couvrir la zone pour éviter la poussière. Éviter les déversements incontrôlés susceptibles de contaminer l'eau (augmentation du pH). Un déversement accidentel important qui contamine l'eau doit être signalé aux autorités compétentes.

6.3 Méthodes et équipements de confinement et de nettoyage

- ❑ Dans tous les cas, il faut éviter la formation de poussière.
- ❑ Maintenir le matériau aussi sec que possible.
- ❑ Le produit est collecté mécaniquement par un procédé sec.
- ❑ Utilisez un équipement d'aspiration ou une pelle mécanique en plaçant les matériaux collectés dans des sacs.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur les contrôles d'exposition/la protection individuelle ou les considérations relatives à l'élimination, voir les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

7.1.1 Mesures de protection

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection (voir section 8 de cette fiche de données de sécurité). Ne pas porter de lentilles de contact lors de la manipulation de ce produit. Il est également conseillé d'effectuer un lavage oculaire de poche. Maintenir les niveaux de poussière au minimum. Réduire au minimum la production de poussière. Évitez la poussière en utilisant une ventilation adéquate ou des filtres lorsque la poussière est manipulée. Dans la mesure du possible, il est préférable de procéder à une manipulation mécanique. Lors de la manipulation des sacs, suivez les précautions de la directive 90/269/CEE du Conseil ou les réglementations nationales applicables.

7.1.2 Recommandations sur les mesures générales d'hygiène du travail

Éviter l'inhalation ou l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Des mesures générales d'hygiène professionnelle sont nécessaires pour garantir une manipulation sûre de la substance. Ces mesures impliquent de bonnes pratiques pour le personnel et le service (c'est-à-dire un nettoyage régulier avec des dispositifs de nettoyage appropriés), l'interdiction de boire, de manger ou de fumer sur le lieu de travail. Prendre une douche et changer de vêtements à la fin de la période de travail. N'emportez pas de vêtements contaminés chez vous.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

La substance doit être stockée au sec. Tout contact avec l'air et l'humidité doit être évité. En cas d'ensilage, les silos doivent être étanches. Tenir à l'écart des acides, des grandes quantités de papier et de paille et des composés azotés. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas utiliser l'aluminium pour le transport ou le stockage s'il y a un risque de contact avec l'eau.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Vérifier les utilisations identifiées dans le tableau 1 de l'annexe de cette FDS.
Pour plus d'informations, voir le scénario d'exposition correspondant, fourni par votre fournisseur.
/Voir l'annexe et la section 2.1 : Contrôle de l'exposition des travailleurs.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

	Désignation du matériau	CAS No	Limite d'exposition professionnelle
Hydroxyde de calcium		01305-62-0	VLA-ED : 1 mg/m³ VLA-EC : 4 mg/m³
Ciment		65997-15-1	VLA-EC : 4 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Pour contrôler les expositions potentielles, il faut éviter de produire de la poussière. En outre, il est recommandé de porter un équipement de protection approprié. Il convient de porter un équipement de protection des yeux (par exemple, des lunettes de protection ou un écran facial), à moins que la nature et le type d'application (c'est-à-dire un processus fermé) n'excluent tout contact avec les yeux. En outre, le port d'un masque de protection, de vêtements de protection et de chaussures de sécurité appropriés est nécessaire.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Si les activités de l'utilisateur génèrent de la poussière, utilisez des processus fermés, une collecte à proximité de la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux de poussière en suspension dans l'air en deçà des limites d'exposition recommandées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage

Ne pas porter de lentilles de contact. Pour la poussière, le port d'une protection oculaire complète contre la poussière avec des lunettes de protection marquées 4 - 5 est également valable. Il est également conseillé d'avoir un lave-œil de poche.

8.2.2.2 Protection de la peau

Le produit étant classé comme irritant pour la peau, l'exposition cutanée doit être minimisée autant que techniquement possible. L'utilisation de gants de protection (nitrile), de vêtements de travail et de vêtements de protection est nécessaire.

vêtements de protection standard couvrant tout le corps, les jambes et les bras, avec des attaches élastiques et des chaussures résistantes aux alcalins. Empêcher la pénétration de la poussière.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Il est recommandé de procéder à une collecte à proximité de la source afin de maintenir les niveaux en dessous des valeurs seuils établies. En fonction des niveaux d'exposition prévus, il est recommandé de porter un masque filtrant approprié.

8.2.2.4 Risques thermiques

La substance ne présente pas de risque thermique, aucune considération particulière n'est donc requise.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect :	État physique : solide Forme : En poudre. Couleur : presque blanc (beige).
Odeur : inodore.	
Seuil olfactif :	non applicable.
pH:	12,4 (en solution saturée à 20 °C).
Point de fusion/point de fusion	> 450 °C (résultat de l'étude, méthode UE A.1).
geler : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	sans objet (solide avec un point de fusion > 450 °C).
Point d'éclair :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C).
Taux d'évaporation :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C).
Inflammabilité (solide, gaz) : ininflammable (résultat de l'étude, méthode UE A.10).	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	non explosif (absence de toute structure chimique généralement associée à des propriétés explosives).
Pression de vapeur :	non applicable (solide avec un point de fusion > 450 °C).
Densité de vapeur :	non applicable.
Densité relative :	non applicable.
Solubilité(s) :	Non déterminée.

Coefficient de distribution :	non applicable (substance inorganique).
Température de décomposition :	sans objet.
Viscosité :	non applicable.
Propriétés oxydantes :	n'a pas de propriétés oxydantes (d'après la structure chimique, la substance ne contient pas d'excédent d'oxygène ou de groupe structurel connu correspondant à une tendance à la réaction exothermique avec des matières combustibles).

9.2 Informations complémentaires

Non disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réagit avec l'eau et durcit. Aucune réaction dangereuse n'est attendue si les instructions techniques de stockage sont respectées.

10.2 Stabilité chimique

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (au sec), il est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

L'humidité peut provoquer la prise en masse.

10.5 Matières incompatibles

Aucun.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est généré.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée expérimentale sur le mélange lui-même n'est disponible pour les propriétés toxicologiques. Les informations suivantes sont disponibles pour les principales substances présentes dans le mélange :

Toxicité aiguë pour la peau :
Lapin - contact de 24h - 2 000mg/kg de poids corporel - pas de mortalité.

Toxicité aiguë par inhalation :
Selon les données disponibles, il ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité aiguë par ingestion :
Selon les données disponibles, il ne répond pas aux critères de classification.

Contact avec les yeux :
Le contact direct avec le mortier peut provoquer une irritation des yeux et des lésions oculaires graves.

Contact avec la peau :
Le contact de la peau non protégée avec les pâtes de mortier peut provoquer des irritations et des fissures.

Sensibilisation cutanée :
Un contact prolongé peut entraîner une dermatite de contact allergique.

Sensibilisation respiratoire :
L'inhalation de poussière de mortier peut aggraver les symptômes de pathologies respiratoires chroniques déjà diagnostiquées, telles que l'emphysème ou l'asthme.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction) : Sur la base des données disponibles, ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :
Le mortier peut provoquer une irritation de la gorge et des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - expositions répétées :
L'exposition chronique à des concentrations de poussières respirables supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle peut entraîner une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.4 Mobilité dans le sol :

Sans objet.

12.5 Résultats des évaluations PBT (Persistent Bioaccumulative Toxic) et vPvB (Very Persistent, Very Bioaccumulative)

Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.6 Autres effets indésirables

Aucun autre effet indésirable n'a été identifié.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter avec les ordures ménagères.
Le produit doit être éliminé comme les autres déchets de construction, conformément aux réglementations en vigueur en matière de gestion des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Marchandises non dangereuses. Non soumises à la classification et à l'étiquetage pour le transport. En cas d'accident et de déversement du produit, agir conformément au point VI.

14.1 Numéro ONU

Il n'est pas réglementé.

14.2 Désignation des transports par les Nations Unies

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Il n'est pas réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Il n'est pas réglementé.

14.5 Risques environnementaux

Aucun.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Ne manipulez pas le produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations et législation spécifiques au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : veiller à ce que les réglementations nationales et locales soient respectées. La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon le règlement sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les données sont basées sur les connaissances les plus récentes, mais ne constituent pas une garantie pour une caractéristique spécifique du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

16.1 Informations sur les risques

H315 : Provoque une irritation de la peau.
H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H335 : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

16.2 Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P103:Lire l'étiquette avant utilisation.
P261: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / un masque de protection.
P302+P352:EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P340:EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la garder dans un endroit sec
P304+P340: EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la garder dans un endroit sec P305+P356:EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
se reposer dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338 : E N CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si cela est possible et facile à faire. Poursuivre le rinçage
P310: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

16.3 Phrases de sécurité

S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S25 : Éviter le contact avec les yeux.
S26: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin.
S37: Porter des gants appropriés.
S39: Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

16.4 Abréviations

CAS : Chemical Abstracts Service, une division de l'American Chemical Society. EINECS : Inventaire européen des substances chimiques existantes.
STOT, single 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3. PBT : Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques.
vPvB : substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables. VLA-ED : Valeur limite d'exposition journalière.
VLA-EC : Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme.
DNEL : niveau d 'exposition à la substance en dessous duquel aucun effet néfaste n'est attendu.
DMEL : Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, qui doit être considéré comme un risque minimum tolérable.
MPT : Moyenne pondérée dans le temps. PNEC : concentration prédite sans effet.

16.4 Révision

Cette édition annule et remplace les éditions précédentes.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est basée sur les dispositions légales du règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et annexe II), tel que modifié. Son contenu est destiné à servir de guide

pour une manipulation préventive appropriée du produit. Il incombe au destinataire de cette FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient sont correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, d'éliminer ou d'entrer en contact avec le produit.

produit. Les informations et instructions fournies dans cette FDS sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date d'émission indiquée. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des caractéristiques techniques de performance, adaptées aux utilisations particulières, et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

Date d'émission : 02.12.2022, Numéro : 2

GORDILLO'S CAL DE MORÓN SL.U.
Carretera Morón-Montellano km, 5
41530 Morón de la Frontera (Sevilla)
955957006 - 639764305
e-mail : info@gordilloscaldemoron.es